

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE

5 avril 2025
BOURG-EN-BRESSE (01)

Présent(e)s : 26 membres adhérents, 2 associés, 7 FREC

Total : 35 présents

Représentés : 34 membres adhérents et 5 FREC

Total : 39 représentés

Total des présents et représentés : 74 dont 48 agréés (Quorum 43 dont 37 agréés)

74 membres sont présents ou représentés et parmi eux, 48 sont agréés. Les règles de quorum étant respectées, l'Assemblée générale peut délibérer valablement car le quart de ses membres disposant d'un mandat plus un, au moins, est présent ou représenté ; de plus parmi les membres présents ou représentés à la séance, on dénombre au moins la moitié de membres titulaires de l'agrément fédéral.

Elle est placée sous la présidence de Florent FODELLA, le secrétariat en est assuré par Tiphaine MARCAULT. La séance est ouverte à 9h30.

Les votes se déroulent à mains levées sauf pour l'élection des membres du CA. Tous les documents lus et présentés figurent dans le cahier d'Assemblée générale annexé à ce compte-rendu.

Invité(e)s : Valentin BECASSE, Camille HENWOOD, Océane LOBOTA, Vanille LOUIS, Guida RODRIGUES, Raphael VIGIER

ORDRE DU JOUR

- ⇒ **Approbation du rapport financier et décisions afférentes**
- ⇒ **Approbation du rapport moral**
- ⇒ **Election des membres du Conseil d'Administration (renouvellement par tiers)**
- ⇒ **Licence 2026**
- ⇒ **Présentation du rapport d'activité**
- ⇒ **Recrutement chargé.e de développement**
- ⇒ **Questions diverses**

Documents présentés :

- Diaporama AG 5 avril 2025
- Cahier AG 5 avril 2025
- Rapport d'activité 2024

Claudie Saint-André, maire adjointe à l'urbanisme de la ville de Bourg-en-Bresse et à M. Sylvain Brunier, président de l'ETAC pour un mot d'accueil.

Il déclare que le quorum est réuni et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Validation de l'ordre du jour

Le Président, Florent FODELLA, présente l'ordre du jour et demande s'il y a des remarques.
L'assemblée valide l'ordre du jour.

~ ~ ~ ~ ~

Approbation du rapport moral

Le Président, Florent FODELLA, fait lecture du rapport moral.
Il est adopté à l'unanimité.

Résolution n°1 : L'AG adopte le rapport moral 2024 à l'unanimité.

~ ~ ~ ~ ~

Motion d'interpellation

En complément du rapport moral, le Président propose à l'assemblée générale d'adopter une motion d'interpellation de l'Etat et des collectivités territoriales faisant état de l'inquiétude de la fédération face aux coupes budgétaires successives pour les structures du réseau qui sont de nature à fragiliser l'ensemble de la filière.

La motion suivante est présentée :

« La FFEC réunie en Assemblée Générale Ordinaire le 5 avril 2025 s'inquiète des coupes budgétaires actées et envisagées qui affectent les écoles de cirque, les centres de formation, les fédérations régionales et la fédération française des écoles de cirque. Les montants ainsi que la brutalité de ces coupes entraînent une fragilité voire un risque de disparition de nombreux établissements d'enseignements circassiens.

Depuis 40 ans, la structuration de la filière d'enseignement des arts du cirque française est reconnue comme un modèle unique et inspirant au niveau international.

La FFEC, par cette motion, alerte l'Etat, les ministères ainsi que les collectivités territoriales sur un risque de déstructuration complète de la filière et les interpelle sur la nécessité de maintenir un soutien actif aux structures du réseau. »

La motion est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 : L'AG adopte la motion d'interpellation des tutelles sur les financements de la filière de l'enseignement des arts du cirque à l'unanimité.

~ ~ ~ ~ ~

Approbation du rapport financier et décisions afférentes

Le trésorier, Éric ANGELIER, fait lecture du rapport financier et le commente. Il rappelle que le déficit est conforme aux prévisions et reflète l'augmentation de l'activité de la fédération.

Il fait lecture du rapport du commissaire aux comptes.

Une question est posée sur l'absence des comptes finalisés (compte de résultat et bilan) au cahier. Le directeur Raphael VIGIER dit que ce n'est pas une obligation et que ce n'était pas présent au cahier l'an dernier. Le Président confirme que le choix est fait d'avoir une présentation simplifiée des comptes mais qu'il est possible de rajouter un compte de résultat simplifié. Le directeur ajoute que le rapport du commissaire aux comptes (contenant le compte de résultat) est édité et mis à la disposition de l'assemblée pour consultation.

Une question est posée sur les dotations et provisions (en particulier Icoop et le CSE FFMJC). Le directeur rappelle que Icoop était la société qui a créé la plateforme GIMIC à l'origine et dont la FFEC était sociétaire. Les 4 sociétaires ont fait le choix de transformer le projet en association (Popp) et la société a été liquidée. Concernant le don du CSE FFMJC, il a été fait à destination du CSE de la FFEC lors de sa liquidation. Il est lié à l'embauche de Raphael VIGIER qui était salarié par la FFMJC lors de cette liquidation.

Une question est posée sur la présentation des comptes en analytique pour faire ressortir le coût de projets comme les Rencontres Nationales ou les commissions. Le directeur précise que les comptes sont tenus de façon analytique mais que la validation des comptes se fait sans ce classement. Pour information il précise à l'assemblée le coût des Rencontres Nationales (plus de 146 000 €) dont les 2 postes principaux sont la convention avec Circa (plus de 80 000 €) et les remboursements de déplacements (47 000 €).

Une question est posée sur la possibilité de recouvrer des licences impayées. Le directeur explique qu'il n'existe aujourd'hui aucun moyen juridique de les recouvrer. Cela est dû à une carence dans le lien entre les licenciées.es et la fédération. Un travail est en cours avec le conseil juridique de la FFEC et parallèlement avec le développeur informatique pour avoir une solution technique. L'objectif serait la campagne 2027.

Résolution n°3 : L'AG approuve les comptes de l'exercice 2024 à l'unanimité.

Résolution n°4 : L'AG approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2024 déficitaire de 10 046 € aux projets associatifs à l'unanimité.

Résolution n°5 : L'AG adopte le rapport financier 2024 à l'unanimité.

Résolution n°6 : L'AG donne quitus au bureau fédéral et au trésorier pour l'exercice 2024 à l'unanimité.

~ ~ ~ ~ ~

Licence 2026 et ressources fédérales

Florent FODELLA rappelle que la FFEC a décidé reporter le vote de la licence fédérale 2026 à la présente AG afin d'étudier la possibilité de trouver de nouvelles ressources fédérales afin de mettre en œuvre l'ensemble des projets engagés ou envisagés. Il rappelle aussi que l'essentiel des ressources fédérales (71%) vient des licences.

Eric ANGELIER explique que plusieurs pistes ont été étudiées simultanément :

- L'augmentation de la licence Chapiteau de 3 € en 1 ou 2 ans (1,5 + 1,5)
- La création de nouvelles tranches pour la cotisation modulable
- La création d'une licence pour les stagiaires professionnels et artistes
- La création de formations fédérales
- D'autres financements publics ou privés

Le CA a fait le choix de retenir un ensemble de mesures qui sont de nature à stopper les déficits structurels de la fédération, à financer l'ensemble des projets envisagés et à retrouver un équilibre financier. Les propositions soumises au vote de l'assemblée sont les suivantes :

1. Augmentation de la licence Chapiteau 2026 de 3 € pour arriver à 26,30 € (gain estimé 68 000 €)
2. Création de 6 nouvelles tranches pour la cotisation modulable de 700 000 à + de 1 100 000 € (gain estimé 3 600 €)
3. La création d'une licence professionnelle annuelle pour les stagiaires professionnels et artistes à 35 € (gain estimé 2 800 €)
4. La recherche à terme d'autres sources de financement (formations fédérales, fonds publics ou privés, etc.)

Une question est posée sur la différence avec une augmentation à 1,5 €. Le trésorier répond que le scénario de l'augmentation étalée sur 2 ans a été écarté car il puise davantage dans les réserves fédérales (35 000 € supplémentaires) et qu'il donne le sentiment qu'il y a 2 augmentations significatives 2 années de suite.

Une question est posée sur une possible nouvelle augmentation dans quelques années. Le président répond que les simulations ont été réalisées sur 3 ans sur la base d'un certain nombre d'hypothèses et qu'au-delà de 3 ans cela relèverait de prévisions peu réalistes.

Une question est posée sur la possibilité de déléguer des missions assurées par l'équipe fédérale aux fédérations régionales (FREC) pour alléger la charge de travail. L'objectif pourrait être de développer les FREC en leur donnant la possibilité de créer un emploi via les projets structurants et de renforcer l'échelon territorial.

Une question est posée sur la licence temporaire (« Bascule »). Celle-ci n'est pas concernée et suivra l'augmentation mécanique annuelle prévue (+1,5%).

Une question est posée sur la nouvelle licence professionnelle pour des pédagogues qui auraient déjà une licence Chapiteau normale. Il n'est pas prévu de faire changer de licence.

Une question est posée sur la modulation de la nouvelle licence professionnelle pour des artistes qui ne viennent que quelques jours pour s'entraîner et pour qui cette licence serait bien supérieure au

tarif de mise à disposition du local. Il est répondu que la licence sera valable dans toutes les écoles de la FFEC pendant 1 an. Le président propose de se pencher lors des prochaines instances sur les modalités de cette nouvelle licence avant sa mise en œuvre début 2026 mais de la voter quand même.

Il est proposé qu'il y ait 3 votes différents à main levée :

- Licence Chapiteau 2026 à 26,30 € :
 - Contre : 9 voix
 - Abstention : 6 voix
 - Pour : 59
- 6 nouvelles tranches de cotisations modulables de 700 000 à + de 1 100 000 € :
 - Pour : Unanimité
- Nouvelle licence professionnelle annuelle pour les stagiaires professionnels et artistes :
 - Abstention : 2
 - Pour : 72

Résolution n°7 : L'AG valide le tarif de la licence Chapiteau 2026 à 26,30 € et ratifie le tarif des licences 2026 Bascule (7,6 €) et Pirouette (1 €).

Résolution n°8 : L'AG valide la création de 6 nouvelles tranches de cotisations modulables de 700 000 à + de 1 100 000 € à partir de la campagne d'adhésion 2026.

Résolution n°9 : L'AG valide la création d'une nouvelle licence professionnelle annuelle pour les stagiaires de la formation professionnelle (artistique ou pédagogique) et les artistes en entraînement libre à 35 €. Elle sera mise en œuvre à partir de 2026 et l'AG délègue au CA les décisions liées aux modalités qui doivent être précisées.

~~~~~

### Election des membres du Conseil d'Administration (renouvellement par tiers)

Le Président propose le vote des membres du CA à bulletin secret. 5 postes sont à pourvoir (2 au collège FREC, 1 au collège Centre de Formation et 2 au collège Pratique Amateur). Le directeur sollicite 2 scrutateurs parmi les membres pour l'élection. Les volontaires sont Marie David (Pep's) et Sylvain Laurent (ENACR).

Les candidats présents à l'AG se présentent :

- Collège FREC :
  - Yann PANCHOT
- Collège Centre de Formation :
  - Sandrine DUMONT
- Collège Pratique Amateur :

- Tiphaine MARCAULT
- Damien SUPIOT

Après dépouillement des bulletins, sur 74 votes exprimés, les résultats du vote sont :

| Collège          | Candidat          | Nombre de voix |
|------------------|-------------------|----------------|
| FREC             | Gilles KANDILIAN  | 70             |
| FREC             | Yann PANCHOT      | 60             |
| Centre Formation | Sandrine DUMONT   | 70             |
| Pratique Amateur | Tiphaine MARCAULT | 69             |
| Pratique Amateur | Damien SUPIOT     | 71             |

La majorité absolue (37) étant atteinte, le Président prononce les résultats. Sont élus pour un mandat de 3 ans :

| Collège          | Elus              |
|------------------|-------------------|
| FREC             | Gilles KANDILIAN  |
| FREC             | Yann PANCHOT      |
| Centre Formation | Sandrine DUMONT   |
| Pratique Amateur | Tiphaine MARCAULT |
| Pratique Amateur | Damien SUPIOT     |

Résolution n°10 : L'AG valide l'élection des membres du Conseil d'Administration pour 3 ans.

~ ~ ~ ~ ~

## Présentation du rapport d'activité

Raphael VIGIER, Valentin BECASSE, Vanille LOUIS et Camille HENWOOD présentent le rapport d'activité 2024.

Une question est posée sur la reconnaissance de l'agrément national de l'Education Nationale (association éducative complémentaire de l'enseignement public) étendu théoriquement aux écoles de cirque agréées. Le directeur reconnaît que dans certains territoires les interlocuteurs ne sont pas informés. Il faut faire remonter à l'équipe fédérale les difficultés qu'elle fera suivre aux services du ministère. Le directeur peut mettre à disposition le courrier de confirmation de l'extension.

Ce rapport n'appelle pas de vote.

~ ~ ~ ~ ~

## Questions diverses

### Recrutement poste de chargé.e de développement

Le Président précise que le processus de recrutement est en cours et devrait se terminer très prochainement avec prise de poste à l'été.

### Coupes budgétaires

Le Président fait état des discussions qui ont lieu au sein de la filière avec les représentants de la création (artistes et compagnies) et de la diffusion (pôles nationaux) pour préparer l'argumentaire à faire valoir auprès des tutelles. Il y a un besoin de médiatisation de nos difficultés et des dangers que représentent les pertes de subventions pour notre secteur. L'enjeu est d'avoir un discours commun entre tous les acteurs de la filière des arts du cirque de création.

Le Président rappelle qu'un travail est en cours avec le SCC (Syndicat des Cirques et Compagnies de Création) pour fournir un outillage à destination des écoles de cirque pour interpeler les candidat.es aux élections municipales 2026. En parallèle la FFEC étudie la possibilité de créer un temps de visibilité au salon des maires de France en novembre.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, l'Assemblée générale ordinaire est close à 12h30.

~ ~ ~ ~ ~

Le président,  
Florent FODELLA.

La secrétaire,  
Tiphaine MARCAULT.